ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2010

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 2854)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 215

présenté par M. Bur

ARTICLE 14

À l'alinéa 2, après la dernière occurrence de la référence :

« 1° »,

insérer les mots:

« du II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.